



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 17 h) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants

dans les organes subsidiaires et autres nominations :

nomination de membres du Corps commun d'inspection

Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale

1. Comme il est indiqué au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général en date du 4 novembre 1999 (A/54/108), l'Assemblée générale doit, à la présente session, nommer quatre membres du Corps commun d'inspection aux sièges qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 2000, des mandats de MM. Andrzej Abraszewski (Pologne), John D. Fox (États-Unis d'Amérique), Wolfgang M. Münch (Allemagne) et Louis-Dominique Ouédraogo (Burkina Faso).

2. Conformément aux modalités décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale, après avoir tenu les consultations nécessaires et sur la base du candidat présenté par le Groupe des États d'Afrique (voir annexe I), ainsi qu'après avoir consulté l'Assemblée générale par un vote au scrutin secret, a demandé à l'Allemagne, à l'Autriche, au Burkina Faso et à la Roumanie de proposer des candidats.

3. Le Président de l'Assemblée générale a procédé aux consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination. Les réponses du Président du Conseil et du Secrétaire général à des lettres identiques que le Président de

l'Assemblée leur a adressées le 14 janvier 2000 sont jointes à la présente note (voir annexes II et III).

4. Après avoir tenu les consultations prévues, le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de soumettre à l'Assemblée la liste de candidats ci-après pour nomination comme membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2001 et venant à expiration le 31 décembre 2005 :

Doris Bertrand-Muck (Autriche)

Ion Gorita (Roumanie)

Wolfgang M. Münch (Allemagne)

Louis-Dominique Ouédraogo (Burkina Faso).

Annexe I

Lettre datée du 13 septembre 1999 adressée au Secrétaire général adjoint du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de septembre 1999, j'ai l'honneur de vous informer que la candidature de Louis Dominique Ouédraogo pour une nouvelle nomination au Corps commun d'inspection a été approuvée.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Botswana
(*Signé*) Legwaila Joseph **Legwaila**

Annexe II

Lettre datée du 25 janvier 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 14 janvier 2000 dans laquelle vous m'informez que, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, des consultations ont eu lieu au sujet de la liste des candidats aux sièges du Corps commun d'inspection devant devenir vacants. Je crois savoir que cette liste comprend l'Allemagne, l'Autriche, le Burkina Faso et la Roumanie.

En ma qualité de Président du Conseil économique et social, j'ai examiné les qualifications des candidats proposés, à savoir :

Allemagne	Wolfgang M. Münch
Autriche	Doris Bertrand-Muck
Burkina Faso	Louis-Dominique Ouédraogo
Roumanie	Ion Gorita

et j'approuve pleinement leur nomination.

Le Président du Conseil économique et social
(*Signé*) F. Paolo **Fulci**

Annexe III

**Lettre datée du 31 mars 2000, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général,
en sa qualité de Président du Comité administratif
de coordination**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 14 janvier 2000 relative aux candidatures de Doris Bertrand-Muck, Ian Gorita, Wolfgang M. Münch et Louis-Dominique Ouédraogo au Corps commun d'inspection.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir, en ma qualité de Président du Comité administratif de coordination, de vous informer que j'approuve les nominations de Doris Bertrand-Muck, Ian Gorita, Wolfgang M. Münch et Louis-Dominique Ouédraogo pour un mandat commençant le 1er janvier 2001 et se terminant le 31 décembre 2005

(Signé) Kofi A. **Annan**
